Université Catholique du Graben
Centre de Recherches Interdisciplinaires du Graben
Gestion de l'environnement, Aspects de la vie sociale et économique

Numéro 16, février 2016, pp. 90 -135
https://doi.org/10.57988/crig-2474
N° du dépôt légal : 11108-2002-38
© 2016, PUG – CRIG

ANALYSE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS DANS LA REGION DE BUTEMBO EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, NORD-KIVU

Par

MAFIKIRI TSONGO, MBOKO VUTALA

RESUME

Le mouvement associatif composé de plusieurs structures hétérogènes (coopératives, des Organisations non gouvernementales de développement, des associations de fait, des associations déclarées, des organisations d'appui, des comités de développement, des mutuelles, des initiatives locales de développement, des réseaux, des fédérations, des fondations...) s'est développé suite à la déliquescence de l'Etat devenu incapable de remplir ses obligations régaliennes et avec le concours des organisations internationales. Cet article analyse les interventions de ces associations dans les secteurs économiques pour résoudre les problèmes qui se posent régulièrement aux populations. L'analyse a porté spécialement sur certaines activités économiques initiées par les associations jugées populaires et très pertinentes pour le développement économique de la région économique de Butembo: le transport, le commerce, l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire, l'artisanat, l'habitat (matériaux de construction, gestion des bâtiments, etc.) et d'autres activités dans des domaines divers (l'épargne et crédit, la pharmacie, des infrastructures et entretien des routes, l'environnement et reboisement, la sensibilisation aux problèmes de la femme, l'éducation, l'hygiène et l'assainissement, l'eau potable, l'énergie, etc.).

Les résultats des analyses montrent que les interventions des associations contribuent à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la création des emplois destinés souvent aux populations les plus démunies, à l'éradication de la malnutrition dans les campagnes et dans les villes, à l'amélioration de la mobilité des populations augmentant ainsi des échanges entre les régions ou les villages, à l'amélioration de l'habitat, à la mobilisation de l'épargne rurale, au développement du système de microcrédits et à la création des micro entreprises.

SUMMARY

The associative movement composed of several heterogenous structures(cooperatives, non-Governmental organization of development, associations of facts, declared associations, organizations of support, development committees, mutualities, local development initiatives, networks, federations, foundations, etc.) has been developed because of

(c) Tous droits réservés Parcours et Initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG) 2016
Ce travail est disponible sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International

deliquescence of State, which is unable to fulfill its regalian obligations and which the help of international organizations. This article analyses the interventions of these associations in the economic sector to resolve the problems which regularly raise to the populations. The analysis dealt especially with some economic activities initiated by associations judged popular and very pertinent for the economic development of the economic region of Butembo: the transport, commerce, agriculture, rearing and food security, handcraft, habitat (construction materials, buildings management, etc.) and other activities in diverse domains(saving and credit, pharmacy, infrastructures and roads maintenance, environment and trees-planting, sensitization to woman problems, education, hygiene and sanitation, drinking water, energy, etc.).

The results of analyses show that the interventions of associations contribute to the fight against poverty, food security, creation of jobs destinated often to the most vulnerable populations, eradication of malnutrition in the country sides and in towns, improvement of the habitat, mobilizations mobility increasing then the exchanges among regions or villages, improvement of the habitat, mobilization of rural saving, development of the micro credits system and creation of micro-enterprises.

1. **INTRODUCTION GENERALE**

La décolonisation africaine et l'installation des régimes politiques à majorité autoritaire ou même dictatoriale se sont accompagnées de crise à la fois politique, sociale, économique, et culturelle. Cette crise a été accentuée par le problème d'endettement de ces nouveaux pays, qui n'a pas permis leur décollage économique. La recherche des solutions à ces problèmes d'endettement est à la base de la mise en place des mesures d'encadrement politique et économique permettant de juguler les balances intérieures et extérieures des ces jeunes nations. Parmi ces mesures, on peut citer l'ajustement structurel des économies qui préconisait la diminution des déficits de l'Etat par le licenciement massif des personnels de l'Etat considéré comme une charge énorme pour le pays. Plus de la moitié des fonctionnaires de l'Etat se trouvaient dans les rues des villes ou dans des villages sans aucune occupation réelle. Plusieurs se sont investis dans la création des activités économiques parallèles non enregistrées et illégales, à caractère informel, et d'autres ont mobilisé les populations pour arriver à créer des associations à caractère formel ou informel. Ces dernières institutions ont permis le développement de plusieurs activités licites et illicites, la formation d'une véritable société civile, la sensibilisation et la formation des citoyens

autour de certaines valeurs comme la liberté d'expression, les valeurs démocratiques, la dénonciation de certains maux qui rongent la société locale comme la corruption généralisée au sein des institutions. Les associations se développèrent dans tous les domaines (droits humains, culturel, politique, économique, social, etc.). Certaines vont se politiser et d'autres vont s'investir dans les activités qui permettent l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations comme l'agriculture, le commerce, la culture, etc. Une économie populaire et associative va se développer dans les milieux urbains suite à une explosion démographique et au manque d'une véritable prise à charge par les gouvernants suite à l'incapacité des structures économiques formelles. Avec la guerre, les rebellions, les conflits dans le milieu d'étude, les activités économiques vont devenir en majorité informelle. Plusieurs activités sont alors exercées par les associations souvent de fait (informelles) pour essayer d'assurer la survie des populations les plus démunies de la société et pallier la carence des institutions formelles.

Dans ces conditions les associations, soutenues par les organisations non gouvernementales étrangères des pays développés vont jouer un rôle très important dans les économies locales. Ces organisations non gouvernementales vont aussi favoriser le développement structurel de plusieurs associations locales comme les organisations d'appui aux petites structures locales et aux initiatives locales populaires. Considérée en général comme un regroupement volontaire et idéalement affinitaire d'au moins deux individus, l'association va permettre la mise en commun des moyens pour réaliser un rêve commun sans l'idée d'un enrichissement personnel et sans chercher à réaliser des bénéfices au profit des membres[1]. Pour réaliser un but commun, ces membres mobilisent des ressources propres et font appel aux ressources extérieures. L'absence de but lucratif n'implique pas forcément l'obligation d'absence des bénéfices. Générés par les activités menées, ces derniers doivent être réinvestis dans l'association. Ils ne doivent pas être utilisés par les membres à des fins personnelles.

L'association reste un agent à la fois économique, politique, social et culturel qui produit sans but lucratif des biens et des services non marchands destinés à la collectivité ou aux particuliers. C'est une institution privée mais pas une société commerciale. Elle fait partie des

[1] Haering Albert-Luc. Les associations Les associations d'action sociale: fonctionnement et regroupements. Une perspective sociologique, in *Nouveaux cahiers de l'IES*, n°5, les éditions IES, Genève, 1998, page 13.

organisations de l'économie sociale et solidaire qui partagent le même principe de faire de l'économie sans rechercher le profit.

Dans la région économique de Butembo (comprenant les villes de Butembo, de Beni, les territoires de Beni et de Lubero qui profitent du rayonnement économique de Butembo), les associations sont de plus en plus impliquées dans les activités économiques (petit commerce, la vente des services, le transport des marchandises, les opérations d'achat et de vente des biens, la location, l'épargne et crédits aux populations, les productions alimentaires, la transformation des produits agricoles et artisanaux ....) qui recherchent plus la réalisation des bénéfices et s'inscrivent dans une dynamique d'organiser une réponse aux besoins collectifs et individuels dans tous les aspects de l'existence. Ces éléments concrétisent l'ambition des acteurs associatifs locaux à élaborer de nouvelles formes d'organisations sociales porteuses de changement et de développement au profit de leurs membres et de la population tout entière[2]. Considérant seulement l'aspect économique de ces institutions, on peut se demander si certaines activités à caractère lucratif organisées par les associations ne sont pas en contradiction avec le statut non lucratif des associations et de toutes les autres organisations similaires. De là, on peut encore se poser d'autres questions du genre « Quel est le statut réel de l'association dans le milieu de Butembo? Quelles sont les activités économiques des institutions associatives dans la région d'étude? Ces activités ont-elles une influence sur le bien-être de la population? ». Il est possible que la recherche des moyens pour lutter contre la pauvreté des membres des associations et résoudre les problèmes collectifs poussent plusieurs personnes à se constituer en associations qui se lancent de plus en plus dans l'organisation des activités économiques multiformes pouvant générer des bénéfices affectés à l'association ou au bien-être communautaire. Les activités exercées sont choisies en fonction de la spécificité de l'association et de sa capacité à les organiser efficacement.

Cet article analyse les différentes activités à caractère économique et commercial organisées par les associations et leur impact sur le bien-être des membres et de la population tout entière. C'est une

[2] Romainville Michel. "Un seul doigt ne peut chercher les poux dans les cheveux" in *Roulet. P. A et Assenmaker.P.(éditeurs). Gouvernance et environnement en Afrique centrale: le modèle participatif en question*. Africa Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, 2008, page 191.

façon de faire une appréciation de leurs activités et le type de changement qu'elles peuvent induire dans le société.

Les objectifs spécifiques suivants sont visés dans cet article :

- Faire une analyse théorique sommaire sur les associations en donnant des précisions sur ses caractéristiques, son rôle, ses partenariats et ses relations avec l'Etat et l'entreprise. Une typologie et les instruments règlementaires de l'association également étudiés.
- Identifier et analyser les activités marchandes et à caractère économique organisées par les institutions associatives ainsi que leurs effets sur le développement local.

Pour réaliser ces différents objectifs, une démarche inductive est utilisée mais couplée à deux approches théoriques à savoir : une approche historique permettant de faire l'analyse du processus de lancement de ces activités économiques et commerciales au sein des associations et une approche analytique pour voir l'impact de ces activités sur le développement local.

Pour mener à bien cette étude sur les activités économiques et lucratives des associations, deux sources des données sont utilisées :

- les sources documentaires qui nous permettent d'obtenir les éléments nécessaires sur les différentes études antérieures se rapportant aux associations, leurs statuts et leur fonctionnement.. Elles nous fourniront des informations recueillies dans les ouvrages, dans les revues, dans les monographies, dans divers rapports, mémoires, thèses, témoignages de certains acteurs locaux etc.
- les entretiens et l'enquête organisée sur base de guide de terrain[3] qui nous a permis de recueillir des données empiriques sur les associations et leurs activités économiques et lucratives dans la région d'étude de Butembo (force, faiblesse et stratégies d'organisation des activités) et de l'effet de ces activités sur le développement local. Les données ainsi obtenues sont complétées par des observations (directe, participante, observation d'un "passeur") sur terrain[4]. On va procéder à une recherche qualitative[5]

[3] Stephane Beaud, Florence Weber,Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques, Paris, La Découverte, 1997.

[4] - Romain Leclerc "Enquêtes" in *Johana Siméant (sous direction). Guide de l'enquête globale en sciences sociales,* CNRS édition, Paris, 2015, pages 309-311.

- Daniel Cafaï, L'enquête du terrain, Paris, La Découverte, 2003.

dans laquelle l'observation et quelques entretiens avec des acteurs impliqués dans la problématique associative seront indispensables dans la réalisation de l'étude.

2. ANALYSE DES ASPECTS THEORIQUES SUR L'ASSOCIATION

L' analyse des aspects théoriques s'articule sur quelques points, à savoir la tentative de définition de concept "association', l'explication des caractéristiques types et le rôle d'une association, l'étude de la relation entre association, Etat et entreprise, la mise en exergue d'une typologie des associations et des institutions dérivées, l'analyse des instruments règlementaires régissant actuellement les associations et des outils de régulation institutionnelle.

2.1. Tentative de définition du concept "association"

Une association est un contrat passé entre plusieurs personnes (au moins deux) qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leur activité pour réaliser un projet collectif dans un but autre que le partage de bénéfices. Haering Albert Luc considère une association comme un groupement de plusieurs personnes qui mettent en commun de façon durable leurs connaissances et leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices[6].

L'association est donc caractérisée par 3 éléments :

- un contrat d'association, également appelé « statuts de l'association » : les statuts de l'association déterminent l'organisation et le fonctionnement de l'association. Il s'agit d'un accord contractuel par lequel deux personnes au moins mettent en commun leurs connaissances ou leur activité. La relation contractuelle vécue dans une association porte sur un objet particulier avec certaines spécificités ;
- la mise en commun de connaissances ou d'une activité : chaque membre de l'association apporte son aide aux activités menées par l'association. La permanence de ces actions la distingue d'une simple réunion et des autres types d'institutions ;

[5] Dumez Hervé. Méthodologie de la recherche qualitative. Les 10 questions clés de la démarche compréhensive. Edition Vuibert, Paris, 2013, page 9-11.
[6] Albert Luc Haering., 1998, op.cit. page 14-15.

- la poursuite d'un but désintéressé qui la distingue d'une société dont le but est d'engranger le profit maximum. Elle vise un but non lucratif. Dans ce cas, l'objectif n'est pas de réaliser des profits à distribuer entre les membres. Elle fait ainsi partie du tiers secteur.

Il faut souligner que l'association reste une institution particulière dans laquelle l'expression de la solidarité entre les membres et les populations intéressées à leurs actions est clairement visible. Deux dimensions importantes propres à chaque association peuvent être retenues. La première est l'orientation vers des buts particuliers qui est à la base d'une diversité dans le monde associatif (parti politique, des groupes d'action sociale, économique et culturelle, association de développement socio-économique, etc.). C'est ainsi que parler d'association sans préciser sa finalité révélerait un manque dans la définition de l'objet, d'autant plus que les buts que se donne une association sont reliés à des valeurs et des convictions. C'est ainsi que les associations sont des institutions à but non lucratif organisant la solidarité entre leurs membres, et dont les fonds proviennent principalement des cotisations des membres. Elles ont vocation à être sans objet de bénéfice, et ont un rôle avant tout social. En revanche, la seconde dimension permet de poser un dénominateur commun institutionnel, c'est le mode d'action spécifique de l'association, à savoir la production collective de prestations par une interaction codifiée entre les acteurs. Pour Kellerhals[7], l'association met l'accent sur un genre particulier de relation à autrui.

Il y a lieu de préciser qu'une association peut se transformer en une Organisation non Gouvernementale dotée d'objectif plus précis. D'après Lazare Bassole[8], l'organisation non gouvernementale est une organisation créée par un ou plusieurs personnes et qui est indépendante de tout gouvernement ipso facto libre de ses choix, de ses orientations, de ses méthodes et de ses structures. Elle a toujours un projet d'utilité, c'est-à-dire répondre à son besoin social pas immédiatement solvable. Elle se distingue de l'entreprise commerciale ou industrielle par un caractère sans but lucratif. C'est une institution qui permet à un individu ou un groupe d'individus de tisser des liens de solidarité en vue de s'assurer, avec ou sans appui extérieur et en

[7] Kellerhals Jean; Les associations dans l'enjeu démocratique, Lausanne, Editions Payot, 1974, page
[8] Bassole Lazare, "D'où viennent les O.N.G.D" in *Agripromo n° 6 Avril*, 1989

mobilisant au maximum les ressources locales disponibles, de leur propre développement[9].

2.2. Caractéristiques et rôle des associations

2.2. 1. Caractéristiques

Les associations présentent plusieurs caractéristiques parmi lesquelles, on peut citer:

- les buts spécifiques et définis par une attitude instrumentale;
- un leadership revendiqué par plusieurs types d'acteurs notamment les notables, l'Etat, les expert ;
- une production normative comme fonction latente ;
- une organisation rationnelle qui s'oppose à des procédures informelles de communication et de décision;
- une adhésion par cooptation ;
- une faible participation de la base, qui se résume parfois à une association-comité ;
- un rapport implicite de délégation et les besoins sont interprétés dans l'élaboration des prestations.

Ces différentes caractéristiques confèrent à l'association un caractère institutionnel particulier alliant à la fois la solidarité et la coresponsabilité entre les membres et les aspects de la démocratie participative. En considérant les éléments organisationnels et managériaux des associations, six critères peuvent être utilisés dans une analyse exhaustive des associations. Il s'agit de la finalité de l'association , de ses objectifs, des types d'activités entreprises par l'institution, du statut des membres, des sources de financement ou de la contribution à l'avoir financier et patrimonial de l'organisation, de la construction du pouvoir décisionnel, de l'affectation du surplus (bénéfice) dans le cas où celui-ci est réalisé. Dans certains cas, on peut ajouter les ressources humaines intervenant dans la gestion comme éléments stratégiques, de la règlementation (la loi en vigueur à cette matière, les outils locaux de réglementation et de régulation spécifiques). A partir de ces différents éléments, on peut présenter globalement les caractéristiques d'une association dans le tableau 1.

[9] Dupref. L. "Les associations villageoises en général : fonction économique et modalités de financement" *in Revue Tiers-Monde*, Avril-Juin, 1990, pp.351.

Critères	Caractéristiques
Principes de base	La libre initiative collective, la démocratie, l'affectation la juste des excédents (surplus) à l'expansion de l'association, l'indivisibilité totale ou partielle des fonds propres, la solidarité, l'égalité entre les membres, droit individuel garanti, l'adhésion et la sortie libre et volontaire de chaque membre, la promotion de l'individu et l'indépendance institutionnelle vis-à-vis de l'Etat ou de toute collectivité publique, l'apolitisme, la neutralité et l'autopromotion par l'auto prise en charge
Objectifs et motivation	La mise en commun des moyens pour réaliser un rêve commun sans l'idée d'un enrichissement personnel et sans chercher à réaliser des bénéfices au profit des membres. Il s'agit des actions concertées et vécues dans la convivialité (Utilité sociale avant tout)
Membres	Associés physiques (individus) Personnes morales (autres associations ou institutions indépendante)
Source de financement possible	Ressources exogènes (subventions, fonds liés au partenariat, dons, legs, emprunts auprès des institutions financières ou des privés et autres fonds de soutien dans le cadre de mécénat, par exemple Capital social et relationnel qui peut générer indirectement des ressources au profit de l'association Ressources endogènes (cotisation des membres, produits des activités de l'association...)
Ressources humaines	Les membres de l'association, les bénévoles, les experts internes et externes (personnel utilisé dans le cadre d'un partenariat œuvrant dans des services spécialisés), le personnel administratif travaillant en collaboration avec le secrétariat exécutif
Activités	Activités permettant l'offre de divers biens et services marchands ou non marchands Développement des activités dans les secteurs économique, culturel, social, politique
Affectation de bénéfice	Réinvestissement du bénéfice pour l'expansion des activités et pour accroître l'utilité sociale auprès des populations membres et bénéficiaires L'utilisation du bénéfice doit être conforme aux différents règlements de l'association et dans l'esprit de la consolidation de l'institution. toute aliénation de profit exige une décision de l'Assemblée générale des membres

Critères	Caractéristiques
Organisation du pouvoir	Organes de décision: Assemblée générale des membres, Conseil d'administration, Secrétariat exécutif, commissions spécialisées Outils utilisés: statuts, règlement d'ordre intérieur, Manuel de procédure administratif et financier, autres règlementations connexes Principe démocratique: un homme = une voix Loi 004/2001 du 20/07/2001 portant dispositions applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique du 20/07/2001 ; Lois 002/2002 portant dispositions applicables aux coopératives d'épargne et de crédit et de l'activité et contrôle des établissements de crédit. Loi 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Tableau 1: Caractéristiques d'une association au regard de différents critères

Ce tableau montre clairement que l'association a des caractéristiques différentes qui la différencient nettement d'une entreprise et même d'autres institutions du tiers secteur, notamment en termes de gestion de surplus (destiné à l'expansion des activités de l'association alors que pour les autres institutions, il peut être distribué). Le caractère désintéressé de la gestion est reconnu c'est-à-dire que l'association est gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt dans les résultats d'exploitation. Il n'est procédé à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices et les membres de l'association ou leurs ayants droit ne peuvent être attributaires d'une part de l'actif (sauf droit de reprise dans certaines circonstances rares).

2.2.2. Rôle des associations

Kramer[10] dit que le fonctionnement de l'association est caractérisé par une structure bureaucratique, par une direction assumée par un comité de bénévoles, des collaborateurs professionnels et bénévoles et par des services à des membres (clients-usagers) issus d'une communauté ou d'un segment de population.

[10] Kramer Ralph, M. "Voluntary Agencies and the Personal Social Service"in Walter W. Powell(ed.), *Noprofit Sector, a ResearchHandbook,* New Haven/London: Yale University Press, page 240.

Les associations remplissent plusieurs rôles étant donné la diversité des motivations qui animent ceux qui en sont à l'origine (ex : pratiquer un sport, aider des individus en difficulté, exprimer des intérêts locaux...). L'association peut jouer un rôle à destination essentiellement de ses membres ou de l'ensemble de la société.

On peut distinguer quatre grandes fonctions remplies par les associations :

- partage d'un loisir entre membres : associations sportives, associations de joueurs d'échec, d'amateurs de vin ;
- défense des intérêts des membres : association de locataires, de parents d'élèves, de personnes souffrant d'une maladie spécifique. Ces associations peuvent constituer des groupes de pression, des lobbies ;
- rôle caritatif, humanitaire : associations venant en aide aux autres, que ce soit à l'échelle d'une rue, d'un quartier (cours de rattrapage scolaire), d'une commune, d'une ville, de l'ensemble du pays ou même des pays étrangers (associations d'aide au développement, aide médicale etc.) ;
- expression, diffusion et promotion d'idées ou d'œuvres : il peut s'agir de principes démocratiques (Amnesty International, Ligue des droits de l'homme, association locale de droit de l'homme..), d'idées politiques (les partis politiques sont des associations), de créations artistiques (théâtre, salle de concert..).

Les associations peuvent cumuler plusieurs fonctions sociales. Ainsi, elle peut intervenir dans plusieurs domaines avec des rôles tout à fait différents. L'association permet la défense du particularisme comme celui des personnes, de population, de valeur, de mode d'action, l'introduction des innovations et développe souvent un discours critique et constructif vis- à -vis de l'Etat établi et des autres acteurs.. L'association joue également deux rôles essentiels, à savoir une fonction de détection sociale et une fonction de relais pour l'exécution des tâches publiques. Plusieurs raisons expliquent cette délégation des tâches aux associations, comme le maintien d'un choix pour le consommateur, la spécialisation dans un domaine précis, un meilleur rapport coût-efficacité, la flexibilité, l'innovation, la défense des usagers et la favorisation de la participation ainsi que la mobilisation.

2.3. Association, Etat et entreprise

L'association peut également jouer un rôle sociétal. Pour Billis David[11], l'association se situe entre les sphères fonctionnelles et la sphère informelle de la société. Elle joue un rôle d'intermédiaire. C'est ainsi qu'il définit les organisations à but non lucratif à travers leurs relations avec les autres sphères sociales L'association est à l'interface de ces trois sphères.

Les différentes associations agissent à l'intersection des sphères de la bureaucratie étatique, des entreprises et de la sphère individuelle (personnelle). Il existe un véritable partage des tâches entre associations et l'Etat. Ce dernier développe des programmes de grande envergure pour satisfaire les besoins économiques et créer des conditions pour un développement ; et les associations complètent l'action de l'Etat et se spécialisent dans certains domaines qui permettent de toucher les populations les plus vulnérables. C'est ainsi que cette répartition des tâches fait émerger deux conceptions de bien-être à savoir la vision résiduelle concrétisée par une intervention des associations pour combler les structures étatiques défaillantes et la vision institutionnelle consistant à une intervention associative auprès des populations démunies réduisant ainsi des tensions sociales et les conflits politiques.

Dans certaines circonstances, les associations sont dans une relation de substitution ou de remplacement envers le secteur public. L'Etat fournit des biens de consommation collective (éducation, formation, santé, protection sociale, sécurité...) et les associations peuvent pourvoir les minorités en biens publics qui ne sont pas mis à leur disposition par l'Etat[12].

2.3.1. Service public et association

Une association se distingue aussi d'une structure étatique puisqu'elle demeure un contrat de droit privé. Les membres d'une association ont la liberté de s'organiser, de fonctionner entre eux, selon leurs textes règlementaires et dans le respect strict des lois et textes en vigueur.

Les buts d'une association sont non lucratifs, très variés et embrassent plusieurs domaines. Ces buts peuvent porter entre autres

---

[11] Billis David. Organising public and voluntary agencies, London Rouledge, 1993 page 156-171.

[12] Wagner Antonin "Les associations dans les secteurs social et sanitaire en Suisse" in Collaud, Marie-Chantal et Gerber, Claire-Lise (sous direction) *Vie associative et solidarités sociales*, Lausanne, Réalités sociales, 1993, page 53-54.

sur la promotion et la pratique d'une activité, la défense d'une catégorie de personnes, l'action sociale et humanitaire, le regroupement des professionnels, l'animation d'un quartier, d'une ville ou d'une région, etc.

Les associations apparaissent comme des partenaires privilégiés de l'Etat dans la gestion des actions de développement et demeurent des instruments de choix indispensables. Elles mènent des actions à base communautaire et sont un tremplin pour une bonne mise en œuvre de toute politique publique. Les services de l'Etat organisent la justice pour tous, doivent promouvoir les valeurs démocratiques qui n'enfreignent pas le droit des minorités, dispose d'un pouvoir coercitive lui permettant de réquisitionner les biens et services.

Les différences entre le service public et les associations sont renseignées dans le tableau 2.

	Service public	Association
Finalité	Mettre en œuvre les politiques publiques	Créer du lien, du sens
Groupe constituant	citoyens	membres
Territoire	Limite géographique	Limite géographique et demande sociale
Ressources financières	Fiscalité coercitive	Contributions volontaires
Ressources humaines	Statut de fonction publique	Professionnels et bénévoles
Production	Biens et services collectifs, monopole	Biens et services collectifs, individuels et Production symbolique
Pouvoir	Législatif Exécutif	Assemblée générale Comité de gestion et conseil d'administration
Valeur	Justice Egalité	Promotion et défense du groupe constituant
Régulation	Légitimité légale-rationnelle Droit et égalité de traitement Normes impersonnelles	Légitimité par l'action Traitement sur mesure Normes peu définies
Principe	Universalisme	Particularisme

	Service public	Association
	Du grand nombre	Du petit nombre
	Majoritaire	Minoritaire

Tableau 2: Différences entre service public et association (Haering Albert-Luc[13])

Ce tableau montre clairement des spécificités propres au service public et à l'association. On peut constater que les associations développent le principe du pluralisme défendu par les démocraties modernes et du particularisme d'action et la notion de l'identité. L'Etat s'appuie surtout sur un principe d'égalité alors que l'association développe le principe de sur mesure et de particularisme.

2.3.2. Entreprise et association

Pour rappel, une entreprise est une organisation ou une unité institutionnelle, mue par un projet décliné en stratégie ou en politiques et plans d'action, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou usagers. On peut également la considérer comme un ensemble d'hommes, de femmes et de moyens de production, rassemblés en un lieu, qui transforment à l'aide de travail des matières premières et des fournitures en produits et services. L'entreprise organise, mobilise et consomme des ressources (matérielles, humaines, financières, immatérielles et informationnelles) avec comme objectif principal de dégager un certain niveau de rentabilité (profit à distribuer aux actionnaires propriétaires). Les formes juridiques les plus connues qui portent une « entreprise » sont : les sociétés (institution portée par plusieurs associés) anonymes, par actions, à responsabilité limitée, les associations ou sociétés coopératives (l'objet social présente certaines caractéristiques relative à l'absence de but non lucratif), les structures individuelles (entreprise est portée par un individu seul) à l'instar des auto-entrepreneurs, de la profession libérale, des artisans, des entreprises individuelles.

Comme on l'a déjà évoqué, l'association dans son sens strict est différente d'une véritable entreprise étant donné elle n'a pas de but lucratif. Si elle réalise des bénéfices, elle les réinvesti dans les activités de l'association. Il n'y a pas de distribution des profits aux membres. On peut faire une comparaison rapide entre l'association et l'entreprise sur certains aspects comme les objectifs, le processus de construction d'une décision, les membres, le droit de propriété et le droit sur le revenu

[13] Haering albert-Luc, op.cit. page 39

résiduel. Les renseignements relatifs aux structures institutionnelles associatives et de l'entreprise sont repris dans le tableau ci-après.

	Entreprise	**Association**
Construction de la décision	Pouvoir de décision en proportion de la part du capital détenu	Election du conseil d'administration et bureau par les membres
Objectif	Maximisation du retour sur investissement et création de valeur financière	Bien commun faisant l'objet d'un accord
Membres	Catégorie dominante: actionnaires	Absence de hiérarchisation entre membres (une personne = une voie)
Droit de propriété	Actionnaires	Patrimoine collectif des membres
Droit sur les revenus résiduels	Actionnaires	Pas de distribution des revenus résiduels

Tableau 3. Comparaison des structures associatives, Entreprise et Association (HOARAU Christian et LAVILLE Jean-Louis[14])

Les entreprises, les associations ainsi que ses dérivées (Organisations non gouvernementales), qui mettent en place des partenariats, sont motivées par une palette d'objectifs différents. Certaines entreprises vont prioritairement chercher à mobiliser leurs collaborateurs autour d'un projet fédérateur et /ou à accroitre le dialogue avec leurs parties prenantes ; alors que d'autres vont davantage viser à capter de nouvelles tendances ou faire évoluer leurs pratiques. Les associations peuvent, quant à elles, souhaiter tisser des relations avec les entreprises pour diversifier leurs ressources financières et humaines ; mais aussi renforcer l'impact de leur projet associatif au travers d'alliances nouvelles, notamment sur leurs projets d'innovation sociétale. En fonction des objectifs visés, quatre catégories de partenariat sont adaptés à l'association :

- le mécénat : précurseur des relations associations – entreprises, il consiste principalement en un soutien financier, humain, matériel ou logistique à une association d'intérêt général. Les retours pour

[14] Hoarau Christian et Laville Jean-Louis. La gouvernance des associations. Economie, sociologie, gestion. Editions Eres, Toulouse, 2008, page 321.

l'entreprise sont la capacité à mobiliser les salariés autour d'une cause commune, ainsi qu'un impact à long terme sur sa réputation. Dans ce type de relation, le mécène et l'association conservent une très grande souplesse, car elle implique peu les deux acteurs ;

- les pratiques responsables : l'association contribue à l'amélioration des pratiques de l'entreprise et l'aide à conduire le changement nécessaire dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociétale. L'entreprise bénéficie ainsi du domaine de compétences de l'association (environnement, handicap, insertion) ;

- La coopération économique : l'objectif est la contribution de chacun des partenaires à une offre commune. Historiquement développée par les associations internationales (ONG) et les grandes entreprises dans les pays en voie de développement. Il peut en résulter une coopération plus importante entre nations, entre entités de base.

- L'innovation sociétale : cette catégorie met l'accent sur la capacité des associations à inventer de nouvelles solutions pour répondre à des besoins non encore pourvus sur les territoires, notamment en faveur des publics fragiles. Les entreprises peuvent mettre leur capacité d'industrialisation au service de l'association pour l'aider à déployer à grande échelle une innovation sociétale. Ils inventent alors ensemble les modalités d'essaimage adaptées ;

Les associations et les entreprises sont souvent dans une logique de concertation, voire de co-construction pour faire émerger ensemble des solutions innovantes tant pour répondre aux enjeux de Société qu'à leurs propres défis. Les initiatives se sont multipliées, et ne sont plus limitées aux grandes structures.

La mise en place d'un partenariat entre association et entreprise est souvent le fruit d'une démarche longue entre les deux acteurs. Pour être durable, il doit répondre aux enjeux stratégiques des deux parties[15]. Cette temporalité permet de bâtir une confiance solide entre les partenaires, indispensable à la bonne réalisation du partenariat et à l'appréhension de leurs différences culturelles. Deux faits déclencheurs apparaissent être le plus souvent à l'initiative d'un partenariat. Dans certains cas, la gestion d'une difficulté pousse l'un des acteurs à sortir de sa zone de confort et à s'ouvrir. Mais la plupart du temps, le

[15] Farde Guillaume et Saussier Stéphane. "La diversité des partenariats public-public" in Saussier Stéphane(sous direction). Economie des partenariats Public-Privé. Développements théoriques et empiriques, De boeck, Louvain-la-Neuve, 2015, pages 25- 45.

rapprochement entre les deux structures est le fruit d'une rencontre entre deux personnes qui, au-delà des différences, ont perçu la richesse que pouvait apporter cette collaboration.

Les difficultés de mise en œuvre et l'inertie inhérente au choc des cultures nécessitent, pour être dépassées, d'être motivés par une véritable volonté d'engagement réciproque ou par la découverte progressive de la valeur ajoutée partagée d'une démarche partenariale. C'est donc la « stratégie des petits pas » et l'empirisme de la démarche qui permettent progressivement à chacun des partenaires de trouver des solutions pour avancer ensemble.

Dans les différents partenariats stratégiques mis en place les associations sont source de valeur ajoutée à la fois pour la structure bénéficiaire et son partenaire ; mais aussi pour le bien commun. Le souci de répondre à des enjeux de société est aujourd'hui de plus en plus présent dans les objectifs des partenariats. Chacun y puise de nouveaux leviers de performance (innovation, mobilisation de compétences, diversification des ressources, partage de pratiques), et renforce ainsi sa capacité à répondre à ses propres défis. De plus, c'est aussi une dynamique importante pour le territoire où agissent les partenaires. C'est en effet un moyen de mieux faire face aux défis sociétaux auxquels tous les acteurs sont confrontés.

2.4. Typologie des associations et ses dérivées

Deux types d'association peuvent être identifiée: association non déclarée ou association de fait ou encore association informelle et l'association déclarée.

2.4.1. L'association de fait

L'association de fait, ou non déclarée est constituée au minimum de deux personnes, qui se regroupent de manière informelle autour d'une idée, d'un projet commun. Aucune formalité n'est nécessaire pour la création d'une association de fait. La rédaction de statuts n'est pas obligatoire. L'association non déclarée jouit d'une capacité juridique extrêmement réduite puisqu'elle ne dispose pas de la personnalité morale. Elle ne peut donc pas protéger le nom qu'elle porte, ester en justice, contracter en son nom, recevoir un don ou recueillir un legs, recevoir une subvention publique. Si elle possède un immeuble, celui-ci est la propriété indivisée de ses membres. Elle ne peut encourir ni responsabilité civile, ni pénale : ce sont les membres qui sont

responsables de leurs actions. Les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Une association de fait est une association pour laquelle ses fondateurs n'ont pas accompli les formalités administratives de déclaration et de publication au Journal Officiel. Elle n'existe qu'en tant que contrat mais n'a pas de personnalité juridique**.** Elle n'a pas de nom ni de siège social et ne peut pas accomplir d'acte juridique (conclure un contrat en son nom, louer un local, obtenir une subvention, etc.).

Ce type d'association n'est donc adapté que si les fondateurs n'envisagent pas de conclure des contrats avec des tiers ni de demander une subvention.

2.4.2. L'association déclarée

L'association déclarée jouit de la personnalité juridique une fois qu'il a été procédé à sa déclaration à la préfecture et à l'insertion au journal officiel d'un extrait de cette déclaration. L'association déclarée peut plaider devant les tribunaux, posséder et administrer ses biens, ouvrir un compte bancaire, recevoir les cotisations de ses membres, recevoir des subventions, recevoir des dons d'entreprises ou de particuliers, obtenir réparation d'un préjudice moral personnel et direct, exercer un droit de réponse. Une association déclarée peut être reconnue d'utilité publique; elle est alors dotée d'une capacité juridique plus étendue que celle d'une association simplement déclarée et publiée

Une association déclarée est une association dont la création a été déclarée officiellement par ses fondateurs et a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. Elle a une personnalité juridique et peut accomplir certains actes juridiques en son nom (ouvrir un compte bancaire, embaucher un salarié, agir en justice, demander une subvention, etc.).

2.4.3. Association agréée

Une association agréée est une association ayant reçu un agrément de la part de l'État en fonction des critères relatifs à son mode de fonctionnement et à la reconnaissance de l'intérêt général de son action. L'agrément permet à l'association de bénéficier de certains avantages comme le droit de pratiquer certaines activités (chasse, aide aux sans-abris, etc.), la possibilité de recevoir des subventions de l'Etat et de bénéficier d'avantages fiscaux. Pour obtenir un agrément, l'association doit être déclarée et respecter des conditions générales :

- avoir un objet répondant à l'intérêt général ;
- avoir un mode de fonctionnement démocratique : les organes dirigeants doivent se réunir régulièrement ;
- respecter une certaine transparence financière qui se traduit notamment par la tenue d'une comptabilité d'association et sa diffusion annuelle aux administrations avec lesquelles l'association est en relation.

Toute autorité administrative peut également ajouter ses propres conditions particulières à l'exemple d'un nombre minimal d'années d'existence ou l'ajout de certaines clauses dans les statuts de l'association**.**

Les associations reconnues d'utilité publique **(**RUP**)** disposent de pouvoirs plus étendus que les autres types d'associations et peuvent donc accomplir certains actes juridiques spécifiques, tels que recevoir des donations ou des legs et gérer des biens de l'État.

Au-delà de cet effet proprement juridique, la reconnaissance d'utilité publique est perçue par le monde associatif comme un **l**abel conférant à l'association une légitimité particulière dans son domaine d'action.

2.4.4. Institutions dérivées de l'association

En faisant appel aux différents critères utilisés dans la caractérisation de l'association, on peut procéder à une typologie grossière des organisations dérivées de l'association. Il s'agit de la coopérative, de la mutuelle, du syndicat, de l'organisation non gouvernementale de développement, de la fondation, de l'initiative locale de développement de l'initiative communautaire de développement, et de l'initiative d'économie populaire.

La coopérative

Elle vise la promotion de l'utilité sociale et l'augmentation de surplus économique de l'institution par le développement ainsi que la défense des intérêts socioéconomiques de ses membres. Ces derniers peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils ont une copropriété et apportent chacun les moyens grâce au capital social (frais d'adhésion et parts sociales) et le produit d'autofinancement. Le financement extérieur (don, subvention des projets) peut constituer un appoint auxiliaire. La coopérative est cogérée par les membres et peuvent concourir à des services spécialisés d'un gérant ou d'un

directeur. Toutes les activités d'une coopérative doivent respecter ces principes de base, à savoir le principe de la démocratie participative, la propriété de la coopérative par les membres, l'autonomie et l'indépendance de la coopérative, les valeurs d'éducation, de formation et d'information, le développement de la coopération entre les coopératives et l'engagement vis-à-vis de la communauté[16].

La mutuelle

La mutuelle est une forme d'association dans laquelle le processus de décision est démocratique ; et le pouvoir s'y répartit directement par vote et participation en Assemblée Générale et traduit en acte, au sommet, par le Conseil d'Administration et relayé dans d'autres organes connexes (comité de gestion, conseil de commissariat au compte). Elle est régie par la loi du 27 mars 2013 sur les mutuelles. Mais, la « Loi 004/2001 du 20/07/2001 portant dispositions applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique » que lui est parfois appliquée. Les mutuelles qui œuvrent dans l'épargne et le crédit dépendent de la « Loi 003/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables à l'activité et contrôle des établissements de crédit et des autres dispositions édictés par les institutions spécialisées à la matière (Banque nationale de la République Démocratique du Congo).

La fondation

La fondation est aussi une institution d'utilité publique (par la Loi 004/2001, tout comme les associations sans but lucratif) et de développement constituée par des personnes physiques ou morales (fondateurs et/ou leurs délégués). Individus ou organisations, ils ne jouissent pas nécessairement de la règle de « double qualité », lorsque leurs actions vise, à la base, un groupe-cible ou des bénéficiaires différents d'eux-mêmes. Les ressources de la fondation comprennent les apports des fondateurs et de ceux des donateurs, légataires, testateurs. Le rôle des managers de l'institution est de les chercher et de les sensibiliser. Une fondation est gérée par les administrateurs et leurs activités sont diversifiées et variées, en fonction de l'intention initiale des donateurs et de celle des fondateurs. Le processus de décision dans une fondation n'est pas totalement démocratique et le pouvoir s'y répartit en conseil d'administration.

[16] Vassilli Joannidès et Stéphane Jaumier, L'entreprise coopérative. L'organisation de demain?, Editions Ellipse, Collection Act'Gestion, 2014, pages 30-38.

L'organisation non gouvernementale de développement (ONG)

L'organisation non gouvernementale est une institution dont la finalité est l'utilité sociale et/ou la viabilité économique et constituée par des personnes physiques ou des personnes morales (organisation de base). Les ONG visent l'amélioration durable des conditions de vie des populations à la base. Elles sont financées par l'apport des membres, les produits d'autofinancement, la subvention des projets et l'aide extérieure y sont substantielles. Leurs activités sont organisées par les membres et/ou par une main d'œuvre spécialisée. Elles sont caractérisées par un système de communication permettant de faire de lobbying et de plaidoyer. L'impératif d'autopromotion en est le leitmotiv à la base. L'organisation non gouvernementale peut engranger du bénéfice. L'affectation de ce dernier va droit à l'avantage des membres, du groupe cible et/ou de la collectivité. L'organisation non gouvernementale répartit le pouvoir de façon démocratique et sont régies la Loi 004/2001 du 20 juillet 2001 et d'autres règlementations internes (statut, règlement intérieur et Manuel des procédures diverses).

Le syndicat d'initiative

Un syndicat d'initiative est un type particulier parmi les institutions proche de l'association investies dans la défense des intérêts du développement de ses membres ou des personnes concernées par la filière spécifique qu'il encadre. Il vise à la fois l'utilité sociale et la viabilité économique en passant par la défense et la protection des intérêts et la sécurité des personnes économiquement marginalisées ainsi que de leurs biens. La source principale de financement est la cotisation des membres, les produits d'autofinancement et la collecte d'aide extérieure. Certes, elle consiste essentiellement plus en une fonction support pour la défense et la protection des intérêts des personnes, au travers des actions de lobbying, de plaidoyer et de négociation. Le syndicat d'initiative fonctionne sous le régime de la Loi 004/2001 sur les associations sans but lucratif et les établissements à utilité publique, plus que sous celui d'un autre instrument juridique et complété par d'autres règlementations syndicales.

Les initiatives locales de développement

Dans certaines circonstances, on appelle les initiatives locales de développement des initiatives communautaires de développement. On parle couramment de « comité de développement », en tant que regroupement primaire des individus, soit au niveau des villages des milieu ruraux, soit à celui des quartiers des milieux urbains, pour réfléchir

sur les actions de développement de leur entité respective et pour mobiliser la solidarité et la participation de tous les habitants à l'autopromotion communautaire. Elles se développent quand un problème collectif se pose à toute la communauté. Elles visent la réalisation d'une utilité sociale et d'une utilité publique. Elles stimulent la réflexion, la solidarité et la participation sectorielle des membres autour certaines problématiques: santé, route, école, source, etc. elles sont constituées des membres physiques , parfois motivées par des personnes morales. Elles peuvent bénéficier des contributions en nature, en prestation ou en numéraire des membres du groupe ou des bienfaiteurs, via les leaders qui les animent et/ou des organisations qui les stimulent. Le processus de décision y est, sinon démocratique directement par voie de vote et de conseil, du moins quasi démocratique, le pouvoir étant réparti entre les membres de l'entité concernée surtout par le biais de leurs délégués (leadership). La majorité des initiatives de développement sont soit sans personnalité juridique formelle, soit de régime « sous parapluie », c'est-à-dire couvertes par le régime des personnes morales instigatrice. Pourtant, au fur et à mesure que les actions déployées s'en solidifient et prennent de l'ampleur, l'évolution de ces initiatives de développement local a tendance à les transformer soit en coopérative, soit en association, soit en mutualité, soit en organisation non gouvernementale quasi formelle. Dans ce cas, l'esprit de la loi est interprété par les outils de régulation qui s'imposent.

Les initiatives économiques populaires

Les initiatives économiques populaires désignent l'ensemble d'initiatives hétérogènes d'auto-organisation et d'autogestion. Elles peuvent comprendre de nombreuses micro-activités dont la finalité est utilité sociale réalisée par le canal de très petites entreprises susceptibles d'assurer la survie familiale ou du groupe. Les membres appartiennent, soit à une même famille nucléaire ou élargie, soit à un groupe d'adhérents sur base de proximité : petits producteurs ruraux, urbains ou semi-urbains. Le financement se fait par la mise en commun des ressources patrimoniales et/ou financières, fruit de la débrouille commune ainsi que des prestations collectives. Le surplus n'est pas la norme mais la priorité reste la survie de la famille ou de la communauté. Un surplus permet de consolider le lien de solidarité entre les pairs. Le pouvoir est démocratique et on décide sur la base d'un compromis ou selon la convenance de la logique de la débrouille, parfois sur instigation du porteur du leadership de proximité.

2.5. Instruments règlementaires et statut actuel des associations

Pendant la période coloniale, les associations n'étant que de petit groupement traditionnel étaient régies par les différentes règlementations sur les coopératives comme le Décret du 23 mars 1921 sur les sociétés coopératives et sociétés mutualistes et le Décret du 24 mars 1956 sur la législation sur les coopératives indigènes[17]. En République démocratique du Congo, la mutualité et la coopérative ont longtemps été régies par des lois coloniales. Outre la législation de mars 1921, la première catégorie organisationnelle (mutualité) a existé, d'abord, conformément au texte du 15 avril 1958. La coopérative quant à elle, était déterminée par la loi provisoire du 16 août 1949. Celle-ci a été remplacée par le décret du 24 mars 1956 qui en déterminerait encore le cadre juridique jusqu'à nos jours.

Actuellement, les associations sont régies par les dispositions légales, les réglementations déterminant leurs conditions de création générale. Les outils juridiques étatiques, les règlements publics et privés lui sont donc indispensables. L'association est de plus en plus influencée par des mesures réglementaires prise par les instances politiques du pays.

Les structures associatives en République Démocratique du Congo sont régies par la Loi 004/2001du 20 juillet 2001 (voir le Journal Officiel de la République Démocratique du Congo du 15 août 2001). Cette règlementation comprend des dispositions générales sur les associations sans but lucratif et des établissements d'utilité publique. C'est une loi qui comprend 72 articles répartis en trois titres. Le premier comprend 57 articles. Le législateur congolais y embrasse d'un même mouvement législatif plusieurs catégories organisationnelles, sous le label de l'association sans but lucratif. Aux fins de définir le terme « association », il lui adjoint expressément la locution adjective « sans but lucratif ». Il sous-entend par là trois entités pourtant nuancées par leur nature et leur objet respectifs :

- une association à caractère culturel, social ou éducatif ou économique ;
- une organisation non gouvernementale;
- une association confessionnelle (art.1 et 2).

[17] Ces deux décrets ont utilisés en République Démocratique du Congo depuis la colonisation et jusque récemment. Le vide juridique dans ce domaine pendant longtemps ont poussé plusieurs acteurs à développer des associations et des coopératives d'une manière anarchique. Un moment ces textes étaient utilisés à la fois pour légitimer les associations et les coopératives.

Le second titre de la loi aborde, en 12 articles, la réalité de l'établissement d'utilité publique. Il le décrit comme celui qui, à l'exclusion d'un gain matériel, tend uniquement à la réalisation d'une cause à caractère philanthropique, scientifique, artistique ou pédagogique. On ressent l'imprécision que cette définition recèle à telle enseigne que cet établissement puisse intégrer des institutions à caractère divers, aussi bien collectif qu'individuel, comme les fondations (art.58 -59). Les 3 articles du dernier titre sont réservés aux dispositions transitoires et finales.

2.6. Outils de régulation institutionnelle

Plusieurs autres outils réglementaires régulent les institutions associatives. Ces outils peuvent être externes ou internes à l'institution. On peut citer les statuts de l'institution, son règlement d'ordre intérieur, ses différentes notes stratégiques (documents ayant trait à la stratégie et aux politiques suivies), les manuels de procédure, les différents programmes qui peuvent donner un cadre stratégique à la réalisation de certaines visions de l'institution associative, les politiques générales d'action (décisions et mesures) ; les documents des lignes directrices dans divers domaines d'action, les codes de conduite (de sécurité du patrimoine, des membres et du personnel au bureau, sur terrain ; de gestion des cotisations, du remboursement des créances ; le régime disciplinaire particulier, de règles de gestion de la trésorerie de l'institution) ; les cadres des comptes suivant les principes du Conseil Permanent de la comptabilité en République Démocratique du Congo (CPCC) et du Plan comptable général OHADA ; les procédures préconisées (dans la sélection des bénéficiaires des actions, dans le suivi et les sanctions, dans le recouvrement, dans l'ordonnancement financier), l'organisation de marché de service, le tableau de bord de gestion de l'institution et de ces actions, etc.

A cette panoplie d'éléments de gestion, on peut ajouter d'autres éléments comme toutes les conventions collectives des membres et les protocoles d'accord avec les partenaires (organisations de base, organisations d'appui ; formateurs, clients, fournisseurs, collation des formés et stagiaires…) : les règlements liés au travail, comme le modèle de contra et des ordres de mission (en cas de services de recherche-action ou scientifique, de descente sur terrain, ou en dehors de l'institution) ; le cahier des charges de chaque agent avec précision de sa situation dans la ligne hiérarchique, en conformité avec les statuts et le Règlement d'ordre intérieur. Il s'agit alors d'une gamme des documents qui définissent, non seulement les critères de recrutement du personnel,

mais surtout les obligations ou services à remplir par le personnel de la maison, le règlement de la gestion des archives, le modèle des procès-verbaux et compte-rendu des réunions et travaux des différents organes et/ou comités statutaires et réglementaires, les divers communiqués et circulaires pour invitation et/ou large sensibilisation, les documents comptables, etc.

En résumé, on a un éventail des documents qui permettent une gestion acceptable d'une institution associative du plus simple au plus compliqué. Tous ces documents facilitent l'organisation de travail au sein d'une institution et peut accroître l'efficacité de son action sur terrain.

2.7. Affiliation des institutions associatives

D'autres éléments déterminent l'organisation et les interventions d'une institution associative. Il s'agit de sa philosophie de son origine et de son appartenance, de la vision et de l'idéologie de ses fondateurs. D'une manière générale, les actions de l'association concrétisent la vision des fondateurs et vulgarise leur image de marque. Aucune association n'est neutre idéologiquement. Chaque catégorie d'association cultive un ensemble de valeurs déduites et/ou assorties à des principes philosophiques propres. Ce sont leurs conditions de réussite et des aspirations à réaliser au sein de la socio-économie locale. Même lorsque ces institutions associatives seraient déterminées par des convictions philosophiques confessionnelles ou laïques, politiques ou civiles…), leur idéologie vise souvent le renforcement de l'unité des membres, la promotion de la solidarité au sein du groupe et de l'action collective au profit des bénéficiaires, des bénévoles et des professionnels et à l'organisation de bien-être de tous.

Dans la région de Butembo, la majorité des institutions se considèrent comme des institutions sociales impliquées dans l'action sociale. Ce sont des institutions primaires (économique, éducative, religieuse, politique, ludique et reproductive...) ou secondaires.

Etant donné l'importance des confessions religieuses dans le milieu, une grande partie des associations qui sont également confessionnelles ont été implantée depuis l'évangélisation de la région par les missionnaires étrangers. Les associations à tendance laïque sont rares dans le milieu. En revanche, à défaut d'émancipation laïque, les confessions religieuses ont essayé de stimuler la base et l'intelligentsia locale à la stratégie de l'auto-organisation collective.

Plusieurs autres types d'associations sont soit d'origine professionnelle (le centre d'intérêt tourne autour du travail et de la profession spécifique ; ainsi que des syndicats d'initiative dont l'objectif contient un action fondamentale dans la promotion des intérêts d'une catégorie professionnelle spécifique), soit liées à l'histoire commune, soit à une origine géographique commune (leur objet est de consolider leur appartenance à un lieu, et à en améliorer les conditions de vie des habitants, y diffuser le bien-être), soit à l'amitié à la base de la formation des clubs d'amis (de capitaliser leur proximité sympathique pour réaliser quelque chose ensemble et, par conséquent, de valoir pour la promotion du bien-être aussi bien des membres participant que de la collectivité où l'organisation est implantée).

A cela, on peut ajouter d'autres éléments qui peuvent concourir à la formation d'une association comme le partage d'une même conviction philosophique ou d'un même idéal. On peut aboutir à la constitution des Organisations non gouvernementales, des associations sans but lucratif, des institutions de micro-finances; des réseaux ou plates formes d'activistes de droits humains pour la paix et le développement ou de groupement paysan.

Les associations peuvent également se mettre ensemble pour former des groupes plus importants comme des fédérations des associations, des plates formes des associations pour devenir plus efficaces dans la recherche des solutions à un problème particulier qui se pose.

Les autres types d'institutions à caractère associatif peuvent aussi se fédérer pour engendrer des plus grands ensembles organisationnels auxquels elles sont affiliées. Cette constitution est motivée par l'intention d'accroître l'efficacité dans les interventions sur terrain. Car, grâce à l'effet de synergie lié à la coordination des actions et à la concertation des acteurs, l'on peut arriver aux meilleurs résultats et aboutir à la formation de plusieurs autres institutions associatives dans lesquelles prédominent l'interactivité: plates-formes, réseau, fédération, collectif, confédération, consortium, ligue, forum, etc.

Dans ce cas, on peut citer par exemple dans la région de Butembo la coopérative Centrale du Nord-Kivu (COOCENKI), la commission territoriale de lutte contre les violences sexuelles/Lubero (CTLVS), AMC/ Butembo, la commission territoriale de lutte contre les violences sexuelles (CTLVS)/Lubero, l'union des groupement paysans de Beni (UGPB), le collectif des associations féminines de Beni (CAF), le

syndicat des transporteurs au Congo (SYTRACO)/Butembo, l'union des coopératives agricoles et professionnelles du Nord Kivu à Beni, la ligue des jeunes pour le développement, la ligue des mutualités des jeunes pour le développement, l'union des structures sanitaires privées (USSP), l'Union pour le développement intégral (UDI), le réseau WIMA, le Groupe d'associations pour l'épanouissement socio-économique (GAESE), le centre nutritionnel de développement économique et social (CENUDES), le groupe d'association de défense des droits humains et de paix (GADHOP), la ligue pour le développement (LIDE) et/ou le groupement de mutuelles de solidarité (GM), et la solidarité pour l'esprit d'innovation coopérative (SEICO), le forum des organisations de développement des Bashu (FODEBA), de la solidarité des associations féminines pour les droits de la femme et de l'enfant (SAFDF). Le réseau AMKA/Lubero et le réseau-USPROCO, le centre de formation et d'animation au développement économique et solidaire (CEFADES/UCG), la coopérative financière et de développement (COODEFI), et le Réseau de développement communautaire des Baswagha (REDECOBAS) sont des formes associatives communautaires. Dans la région, on peut identifier également d'autres institutions collectives reprises dans le tableau ci-après.

Noms du collectif	**Type et Domaine d'intervention**
COOCENKI	Microcrédit, commercialisation, activité agricole, gestion organisationnelle, structuration
Umoja ya Wamama wa Kivu (UWAKI)	regroupement féminin, agriculture, structuration, éducation de la femme
Ligue pour le développement (LIDE)	Migration et réinstallation des populations, crédit rural rotatif, structuration, agriculture,
Consortium d'Agriculture Urbaine à Butembo (CAUB)	Agriculture, formation, eau et hygiène, structuration et gestion organisationnelle
Réseau Coopératif National	Structuration et gestion organisationnelle, syndicat
Fondation Monseigneur Kataliko (FOMEKA)	Education, droit de l'homme,
Forum des Amis de la Terre (FAT)	Agriculture, formation, gestion foncière, droit de l'homme, gestion organisationnelle
Réseau WIMA	Eau, gestion organisationnelle et structuration, droit de l'homme, syndicat des associations membres,

Noms du collectif	Type et Domaine d'intervention
	environnement, sécurité alimentaire, hygiène et assainissement
Ligue des Organisations des Femmes Paysannes du Congo (LOFEPACO)	défendre les intérêts de la femme paysanne à tous les niveaux, sécurité alimentaire, encadrement institutionnel, structuration et renforcement des capacités, autofinancement, transformation des produits agricoles
Caritas Développement	
Fédération des Organisations de production Agricole du Congo	Agriculture, élevage, commercialisation, gestion des terroirs
Union des Coopératives des Femmes Agricultrices pour le Développement (UCOOFADE)	Agriculture, élevage, commercialisation, gestion des terroirs, formation,
Communauté des Planteurs et Eleveurs de la Région Maraîchère à Magheria (COPERMA)	Agriculture, élevage, commercialisation, gestion des terroirs, structuration, lutte contre l'érosion

Tableau 4 : Quelques Collectifs des associations (nos enquêtes)

Tous ces collectifs qui sont le résultat d'un mécanisme de regroupement institutionnel permet de mettre en exergue une certaine synergie des actions et augmente le poids des associations dans les négociations avec l'autorité locale et dans la société civile. La quasi totalité de ces collectifs interviennent dans la sensibilisation des membres et mener des actions éducatives destinées aux membres et à toute la population. Ils interviennent par exemple en cas de taxation abusive souvent déterminée par la philosophie gouvernementale axée sur le fait que le secteur primaire (agriculture) doit fournir des revenus substantiels à partir des mécanismes plus ou moins complexes basés sur des systèmes de prélèvements[18].

[18] L. BRENNEMAN, *Les organisations paysannes et rurales*, Document technique n°199, 1994, p. 10.

3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

Dans la région économique de Butembo, les associations se sont investies dans les activités socio-économiques pour venir en aide à leurs membres, aux groupes cibles et à la population. Cette situation se concrétise par la multiplicité des activités associatives dans divers domaines de la vie économique de la région. Dans cette section, on va d'abord identifier les différentes activités économiques menées par les associations quelque soit leur couleur (laïque ou confessionnelle, neutre) et leur organisation. Deux tendances sont possibles: soit une association initie des activités économiques à son sein sous l'influence de ses organes (assemblée générale des membres, conseil d'administration, conseil de gestion ou son secrétariat exécutif), soit les individus œuvrant dans le même secteur ou faisant une même activité se réunissent pour créer une association qui joue plusieurs rôle notamment celui d'un syndicat professionnel. Une association peut entreprendre plusieurs types d'activités qui peuvent être formelles ou informelles ou elle peut s'investir dans des activités mixtes (formelle et informelle). Seules les activités les plus courantes et les plus populaires seront réellement analysées et ensuite on va faire ressortir la contribution dans l'amélioration de bien-être.

3.1. Transport des biens et des personnes

Dans le secteur des transports, les associations ont entrepris plusieurs types d'activités (mode de transport divers, transport individuel, transport collectif des biens...). Les associations recourent à plusieurs moyens de transport notamment, le véhicule, la moto, le vélo, le "tsukudu", le dos...Pour chaque moyen, on retrouve un groupement professionnel ou une association fondés par des personnes actives dans ce secteur. C'est ainsi qu'on va trouver plusieurs associations pour des personnes qui utilisent la moto (taximen): Association des Motos Taxis (AMOTA), Association des Motos Taxis et Véhicules (AMOTAVE) qui regroupe à la fois les utilisateurs de la moto et de véhicule dans le transport local, Association des Taxi-Motos et Voitures (ATAMOV) la plus ancienne dans le secteur de transport par moto, Association des Utilisateurs de Vélo, Moto et Véhicule au Congo (AUVMOVECO). A ces différents groupements associatifs, il faut ajouter des institutions associatives syndicales: Syndicat des Taximen au Congo (SYTACO), Association Syndicale des Conducteurs des Taxis (ACYCOT), Association des Chauffeurs du Congo (ACCO).

On constate que dans le secteur de transport et les associations sont des structures d'encadrement des membres. Ce sont des personnes qui se regroupent en association pour se faire attendre auprès des autorités locales. Ce secteur est actuellement dominé par le taximen de moto qui assure le transport des personnes et des biens dans des villes et dans les campagnes

Plusieurs facteurs ont favorisé les activités de taximen en moto notamment l'expansion démographique de la ville qui accroît la demande, l'extension des villes (Butembo et Beni), l'impraticabilité des pistes routières, la topographie de la ville, le système de vente de motos mis en place par des maisons commerciales locales, la dissémination de plusieurs parking des motos (par exemple 147 dans la seule ville de Butembo de 190,34 Km^2, soit à peu près un parking par $Km^{2.}$) augmente la proximité et la souplesse de ce mode transport avec toute la population, une récupération facile de capital investi (maximum 10 mois pour le capital investi), la rentabilité de l'activité (rentabilité commerciale de 31% et rentabilité financière de 13% suivant les données de l'enquête du terrain). La culture du taxi-moto a déjà intégré les habitudes de la population locale. Le taxi-moto n'est plus réservé aux malades ou pour des visites familiales lointaines. C'est devenu même une commodité pour aller à l'école, au boulot, au match, marché, messe, etc. La souplesse de la moto permet un gain de temps et l'accès à des endroits plus difficile que la voiture de peut atteindre.

A coté de transport par moto, on a également des associations qui organisent le transport des marchandises, des produits agricoles et des personnes par véhicule. Plus de huit associations sont actives dans ce secteur. Elles favorisent ainsi l'échange ville-campagne et permettent l'approvisionnement des populations urbaines et rurales. Ces différentes activités de transport contribuent à l'autofinancement et à l'expansion des institutions associatives. Plusieurs associations confessionnelles sont actives dans les activités de transport des biens et produits agricoles entre plusieurs coins de la région, entre plusieurs villes de la République Démocratique du Congo.

Les activités de transport organisées par des associations contribuent réellement au bien -être des populations locales. Ces activités permettent de:

- lutter contre le chômage des jeunes non qualifiés et l'insertion professionnelle des ex combattants. Le système de crédit moto mis au point par les associations et les hommes d'affaire locaux

(maison de commerce) ont facilité l'accès de plusieurs personnes à la profession de taximen de moto. Cette activité permet de soustraire une bonne partie de la jeunesse à la délinquance et contribue à la paix dans des villes (diminution de taux de criminalité, identification facile des malfaiteurs ou bandits avec l'aide des taximen qui connaissent très bien les villes) ;

- accroître la mobilité des populations et l'expansion des activités économiques dans les villes (Butembo, Beni) ;
- augmenter les revenus des locaux souvent affectés à des activités plus durable comme la scolarisation, l'éducation, l'amélioration de l'habitat, la construction de nouvelles infrastructures ;
- susciter un sentiment d'appartenir à un groupe social ou être utile à la société ou d'être protégé par une institution (association des taximen par exemple) motivent plusieurs personnes et leur permettent de continuer leurs activités malgré les divers problèmes rencontrés. Comme le souligne Abraham Maslow[19], le besoin d'appartenance à un groupe fait naître un désir d'établir et d'entretenir les relations interpersonnelles avec les collègues, des supérieurs, des subordonnées, des amis et de la famille. Les satisfactions non économiques jouent un rôle plus important dans la motivation au travail et le rendement. Ainsi appartenir à un groupe de travail et avoir conscience de ce fait, s'identifier à une force de travail se révèlent être des choses primordiales. Les individus ayant développés ces sentiments d'appartenance s'identifient aux objectifs organisationnels d'une activité. Dans le cas de transport par la moto, les taximen de moto soulignent les interventions de leur association en cas de deuil, de mariage, de maladie, l'assistance pour le paiement des impôts et taxes, l'assistance en cas d'accident et de problème avec la police ou autre service de l'Etat.

3.2. Commerce des biens et des services

3.2.1. Contexte de développement du commerce local

La Ville de Butembo est dominée par une économie informelle. La confiance joue un rôle primordial dans les transactions économiques où

[19] Maslow A., Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité, 1954.

la culture de l'oralité est à la base des relations entre les individus et entre les acteurs. Ce comportement est aussi important soit pour accroître le point de vente pour les commerçants, soit pour aider leurs amis et les membres de leurs familles. Dans ce cadre, les commerçants octroient un don ou un prêt d'une partie des marchandises à des tierces personnes pour le revendre et s'acquitter d'un paiement par après. De plus en plus nombreux, Ces revendeurs n'ont généralement pas d'endroit fixe ni de statut officiel pour procéder au commerce. Ils exposent leurs articles sur la rue, devant les boutiques, aux carrefours...Ils sont constitués à majorité des femmes et des jeunes garçons.

À leur tour, les mêmes commerçants approvisionnent les milieux ruraux en s'y rendant lors des marchés hebdomadaires aux alentours de la ville de Butembo (marché de Luhotu, marché de Maboya, de Musienene, marché de kipese, de Kasindi, de Kyondo...). Avec le foisonnement des exploitations commerciales à Butembo, se sont développées d'autres activités surtout autour des centres des affaires : des restaurants, des débits de boisson, des cafeteriats, des grilleurs des maïs, des bananes ou des viandes, des manutentionnaires, des réparateurs divers, des intermédiaires commissionnaires appelés communément « businesseurs », des cambistes qui vendent des devises, etc… Beaucoup de femmes se trouvent aussi dans la vente des produits alimentaires au marché et le long des grandes artères. Elles peuvent être productrices ou revendeuses.

Avec l'augmentation de la demande des services en la ville de Butembo suite à l'accroissement rapide de la population, le secteur des services et celui des activités artisanales se sont également développés comme réponses aux nouvelles opportunités : fabrique locale et vente des casseroles, des braserons, du savon, des briques de construction, de boisson locale, des articles de menuiserie, l'extraction et la vente des matériaux de construction (moellons, sable de rivière), prolifération des salons de beauté, des tailleries, des boulangeries, des moulins, des forges etc. l'apprentissage d'un métier est généralement héréditaire ou se fait par recommandation de l'apprenti à un formateur sur base des liens d'amitié ou de famille.

Les initiatives sont de plus en plus nombreuses et variées. On y retrouve aussi des jeunes et des femmes. Les activités marchandes de Butembo exploitent de réseaux de relation clients –fournisseurs, des liens de parenté, d'amitié ou d'affaires, des arrangements avec les services publics, parfois l'illégalité. L'entretien de ces réseaux, par divers

stratégies dont le don, constitue un investissement pour les opérateurs économiques. Des commerçants grecs et pakistanais qui ont voulu respecter toutes les procédures légales ne s'en sont pas sortis. Au contraire, ils ont été obligés de quitter le milieu face aux locaux dont les coûts étaient plus compétitifs. Un élément culturel auquel peut être également lié le développement des activités informelles, surtout la caractéristique de non-enregistrement est la tradition de la confiance pour la parole. Dans cette culture de l'oralité, le papier est limité aux relations avec l'Etat. Mais les autres transactions, même portant les sommes importantes se passent en général oralement. Les relations entre les gens sont donc très basées sur la confiance.

La dynamique des activités marchandes, artisanales et des services est développée par le canal des réseaux d'entraide, de solidarité. L'élément culturel lié à la solidarité a motivé la création des mutuelles (dans divers domaines) qui sont formées sur base des affinités clanique, de pratique d'un même fournisseur, de connaissance et de confiance réciproques, etc. La dynamique associative s'est développée ces dernières années dans le secteur du commerce. A Butembo, on retrouve beaucoup d'associations féminines dont la plupart sont de fait. Parmi le plus connues, citons : COODEPOL (Comité des Dépositaires des Poissons du Lac), AMACO (Association des mamans Commerçantes), Mamans MOZIKI (Associations regroupant des mamans pratiquant différentes activités), Mamans MOPRIMA (Associations des femmes vendeuses de la boisson Primus), etc. Ce regroupement constitue un cadre pour l'organisation du crédit rotatif (appelé Kirimba, Likelemba, la résolution des conflits, la défense des intérêts des membres, des prêts des marchandises, l'organisation des fêtes, l'entraide, l'imagination des stratégies de rapport avec les autres acteurs comme les commerçants ou le pouvoir public, etc. En somme, l'association est un type de gestion sociale qui permet aux membres une meilleure intégration dans la profession, dans le milieu, dans la société[20].

La dynamique associative s'exprime ainsi à travers une expansion, depuis le milieu des années 1980, du mouvement coopératif, des organisations gouvernementales des comités des parents qui gèrent et construisent des écoles, des comités de santé pour la gestion des structures sanitaires autour des zones de santé, des comités de développement, des mutuelles, etc. La dynamique commerciale à savoir

[20] Seyni Ndione. E, *L'economie urbaine en Afrique, le don et le recours,* éd. KHARTALA, 1994, p31

un idéal de prise en charge locale des défis vitaux par des logiques à la fois économique, culturelle et sociale est véritablement porteur d'un développement en ville de Butembo. Cette dynamique n'est qu'une conséquence de développement des échanges locaux, régionaux et internationaux que les acteurs ont développés et une véritable connexion de la région avec des zones étrangères. Elle a permis le développement d'un esprit d'entreprenariat à tous les niveaux et des activités informelles ambulantes**.** Timothy Raeymarckers évoque divers indices de la dynamique de Butembo. « Butembo, la capitale commerciale des Nande, est une ville des Boutiques remplies des produits locaux et étrangers, …, des travaux de construction ont bien à différent endroit de la ville, … Sur la route entre Butembo et Beni, les ouvriers assurent le maintien des routes, … malgré un fort taux de pauvreté, les voitures et autres produits de luxe sont livrés sur base hebdomadaire de Dubai, (Emirats Arabes Unis), les pays Asiatiques et de l'extrême orient où les Nande ont développé des affaires lucratives ces dernières années"[21]. Le commerce est la résultante à la fois de la proximité de la frontière avec l'Ouganda qui favorise les échanges des populations, de la quasi homogénéité des populations dans cette région de Butembo qui a le même code social (valeurs sociales et culturelles), le manque d'emploi, l'esprit d'entreprenariat des populations, la libéralisation de l'exploitation et de commerce des matières précieuses (ruée vers l'or, cassitérite, le diamant, coltan, les rébellions qui ont favorisé la fraude frontalière des biens et marchandises, l'expansion du commerce avec les pays de Sud-Est de l'Asie.

Certaines pratiques traditionnelles sont encore présentées par exemple autour de la commercialisation des boissons locales : la KASIKISI à la base des bananes et la « Mandrakwa », à la base de maïs. Leur vente est quotidienne dans une parcelle, sur une avenue, généralement le matin. Une quantité est offerte gratuitement aux voisins. L'activité n'est pas seulement économique ; elle a aussi une portée sociale et solidaire. C'est une occasion d'échange, de partage d'information, de dialogue sur différents, sujet de société. Ainsi la population de Butembo est caractérisée par des initiatives économiques où sont en interaction des pratiques agricoles, artisanales, non marchandes, sociale, associatives, marchandes, sociales et même quelque peu capitaliste.

[21] Koen Vlassenroot, Tmothy Raeymaeker. Conflit et transformation sociale à l'Est de la République Démocratique du Congo, Conflict Reasearch Group, Gand, 2004

3.2.2. Source de financement de commerce associatif

Les associations sont également promotrices de plusieurs initiatives dans le secteur de petit commerce exercé par des populations pauvres des centres urbains et des campagnes. Les activités concernent le commerce des biens alimentaires (poissons, du pain, des boissons…), des petits articles manufacturés, de commerce de service (unités de téléphone...), de commerce ambulant, de commerce de rue, de petit kiosque...La majorité des activités encadrées par les associations dans ce domaine est informelle. Les institutions associatives confessionnelles entreprennent des activités plus au moins formelles. Dans certaines circonstances, on peut rencontrer des associations qui développent à la fois des activités formelles et informelles (statut mixte).

Plusieurs associations sont sectorielles ou sont constituées dans un secteur d'activité précis. C'est ainsi qu'on va rencontrer des associations des vendeurs de chaussures (AMAVES), des associations de vendeurs d'huile de palme.. Les associations sont créées dans des secteurs où les activités sont moins structurées et informelles (commerce de rue, commerce informel, activités semi-informel), ou dans les secteurs procurent beaucoup d'emploi (de nombreuses femmes travaillent dans ce domaine de petit commerce de rue) et dans des secteurs dynamiques pour l'économie de la ville de Butembo. Le secteur du commerce présente un intérêt particulier pour la recherche à cause de son caractère populaire dans la ville de Butembo et de son exercice d'une manière informelle à plusieurs niveaux : ménage, dans la rue, quartier, dans la ville.

Quelles soient individuelles ou associatives, les activités commerciales sont financées par plusieurs sources à savoir le revenu issu des activités agricoles, l'épargne du ménage ou de la famille, dons ou prêts auprès des amis ou des connaissances, l'emprunt (banque, coopérative, micro finance), tontine, des mutuelles, Mutualité de solidarité (MUSO), des cotisations familiales et autres (aide des amis, la fraude, les organisations non gouvernementales qui octroient des prêts .... Les renseignements relatifs aux différentes sources de capital utilisés dans le commerce sont repris dans le tableau 5.

Source de financement	Proportion
Emprunt	13%
Tontine	23%
Mutuelle, Muso	12%
Prêts	11%
Cotisations familiales	19%
Revenu de l'agriculture	12%
Autres	10%
Total	100%

Tableau 5: Source de financement du commerce associatif (Nos calculs sur les données brutes)

Ce tableau montre clairement comment les ressources investies dans le commerce sont mobilisées. Dans la majeure partie des cas, les activités commerciales sont financées à 13% par des emprunts, en 23% par les tontines, à 12% par les mutuelles, à 19% par les cotisations des membres de la famille, à 12% par des revenus issus des activités agricoles. On constate également que les tontines et les cotisations familiales constituent les principales sources de financement. Les associations financent leurs activités commerciales par les tontines, les mutuelles et /ou Muso. Elles utilisent également leur fonds propres pour lancer des activités économiques et commerciales communautaires dont le produit revient directement à l'institution.

3.2.3. Facteurs d'expansion du commerce associatif

Plusieurs facteurs favorisent le développement du commerce associatif. Il s'agit des échanges locaux, régionaux et internationaux ; de la culture locale basée sur la solidarité, du système des confiance entre les acteurs, de l'accroissement de la demande dû l'augmentation de la population locale, du développement des activités marchandes, de la libéralisation de l'exploitation des pierres précieuses, etc. Ainsi le tableau 6 reprend le poids de chaque facteur dans la promotion du commerce local.

Modalité	Pourcentage
Echanges transnationaux, régionaux, locaux	31%
Culture solidaire	13%
confiance	19%
Revenus des produits agricoles	10%
Demande locale	16%
Autres	11%
TOTAL	100

Tableau 6 : Facteurs favorisant le développement de commerce (Nos calculs sur les données brutes)

Le tableau 6 montre que l'expansion du commerce est déterminé à 31% par le développement des échanges de toute nature, à 19% par la confiance entre les acteurs impliqués dans le commerce, à 16% par la demande locale et à 13% par la culture de solidarité très développée dans la région entre les populations. Ces différents facteurs ont permis le développement d'un commerce informel de proximité qui occupe plus de la moitié des habitants de différentes villes dans la région.

L'implication des associations dans le commerce a permis le développement d'un nouveau type de commerce à caractère communautaire. Il s'agit des opérations des achats communautaires

groupés ou des ventes communautaires groupées. L'opération d'achat ou de vente groupée est initiée par l'association. Au lieu d'acheter ou de vendre des biens sur le marché local, l'association initie l'achat ou la vente à l'étranger où les biens peuvent être négociés à des prix intéressants. Chaque membre intéressé propose une réquisition des biens préférés. Toutes les réquisitions sont groupées, et l'association désigne une personne qui doit réaliser toute l'opération à l'étranger ou dans une ville de la République Démocratique du Congo. Les charges sont partagées au prorata de la valeur des réquisitions et de leur poids. Chaque membre concerné récupère ses biens à la fin de l'opération. Cette opération permet aux membres impliqués de faire des économies substantielles (frais de transport, de séjour, droits de douane faible).

3.2.4. Effets du commerce

La colonisation n'a pas permis le développement de l'initiative locale. La tradition locale Nande encourage l'esprit d'entrepreneuriat et d'auto-prise en charge. « Akatayihambirira sikalwa mwiya[22] » : un proverbe local qui encourage l'esprit d'entreprise et de se débrouiller. Le jeune de la région profite de la culture solidaire locale qui prône un esprit de responsabilité et de gain. Cette situation permet le renforcement des capacités économiques locales. Tout commence avec le commerce des produits agricoles, des produits pharmaceutiques vendus dans des villages par de petits commerçants ne disposant d'aucune autorisation de commercer. De toutes ces initiatives a découlé la création de plusieurs micros-entreprises individuelles ou communautaires qui ont joué un rôle important dans la lutte contre le chômage et contre la pauvreté. Certaines personnes se sont spécialisées dans le commerce de certains produits comme la bière de la banane (kasiksi) où Monsieur Peruzi était le plus connu et le plus impliqué. D'autres se sont investis dans les activités de transport des denrées alimentaires vers les grandes villes comme Kisangani. C'est le cas de Kitambala Cafekit, de Katukulu et de bien d'autres personnes sur des marchés particuliers comme celui des animaux. Ces exemples d'initiatives ont été imités par des associations et des coopératives qui se sont également investies dans le transport et le commerce des produits vivriers (oignon, ail, poireaux...) ou de certains produits de base comme le savon, l'huile de palme, le sel, le ciment, les textiles etc. A cela, il convient d'ajouter le début du commerce avec les pays limitrophe (Uganda, le Kenya, Sud-Est asiatique).

[22] proverbe nande pour encourager les jeunes à se prendre à charge et à se débrouiller dans la vie dans des périodes difficiles

L'implication directe des associations dans le commerce a eu des effets directs sur la croissance économique de la région de Butembo. Elle a permis de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'émancipation et l'épanouissement des populations locales, la lutte contre le chômage suite au développement des entreprises qui fournissent des emplois productifs. Le développement des échanges avec les pays frontaliers, en particulier l'Ouganda, a permis un accroissement des capacités productives (capital humain et esprit d'entreprise, infrastructures, liens de production/chaînes de valeur) et des capacités commerciales ayant un impact sur les revenus locaux. Ensemble, ces capacités conditionnent l'aptitude d'un pays à pratiquer le commerce et lui permettent de croître et de continuer à se développer.

Bref, le commerce a un impact réel sur l'amélioration du bien-être et les conditions de vie, car le profit généré a été affecté à plusieurs autres activités, notamment à l'alimentation, à la scolarisation des enfants, à l'amélioration de l'habitat , à l'éducation, à l'expansion de son commerce, à l'habillement, aux loisirs, aux voyages, etc. Le commerce a permis le développement de plusieurs micro-entreprises qui ont créé des milliers d'emplois.

3.3. Agriculture et l'élevage

L'agriculture occupe une place primordiale dans l'économie locale. Les associations ont également investi dans les activités agricoles en ville et dans les campagnes. Dans ce cadre, on peut citer la pratique de l'agriculture urbaine par le canal du Consortium d'Agriculture Urbaine (CAUB) qui développe des activités agricoles dans la Ville de Butembo et ses périphéries. Le CAUB intervient dans l'encadrement des agriculteurs (plus de 3500 ménages agricoles) pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'exploitation et l'amélioration des techniques et savoirs locaux. Il travaille sur le renforcement des capacités des populations en gestion intégrée des ressources en eau (plus de 50 000 personnes (soit environ 7% des bubolais) et travaille également dans la sensibilisation de la population pour la protection de l'environnement et des écosystèmes, accompagne les populations dans l'assainissement et la gestion rationnelle des déchets, l'hygiène et l'assainissement. Il intervient en outre dans la gestion organisationnelle des populations et dans le développement des populations par l'octroi des micro-crédits. Une bonne partie de la population de Butembo pratique l'agriculture dans les environs immédiats dans leur parcelle, dans un champ localisé à quelques kilomètres de son domicile. Une partie importante de la récolté est destinée à l'auto - consommation et celle restante est une source de

revenu après commercialisation. Les principaux produits commercialisés à Butembo sont : les cossettes de manioc, la pomme de terre, le riz, le haricot, le soja, l'oignon, le poireau, l'ail, le chou blanc, le chou fleur, la carotte, la patate douce, le café arabica, le café robusta, la banane, l'arachide.

Suivant les produits, on rencontre plusieurs associations sectorielles comme l'association des producteurs et transporteurs des produits agricoles....Les associations d'appui (SYDIP, CEFADES, COOCENKI, CACUDEKI, BDD....) interviennent dans l'encadrement des institutions de base et la planification des activités agricoles dans le milieu d'étude (fourniture de nouvelles semences améliorées, nouvelles techniques culturales, nouveau mode de commercialisation de produit...), dans la fourniture des unités de transformation des produits agricoles (presses à huile, des moulins...).

Les associations initient des activités dans le domaine du petit élevage (poule, lapin, cobayes, …) où les animaux partagent souvent l'habitation avec l'homme aux alentours de la ville ; dans la rue, des chèvres vagabondent comme n'ayant aucun propriétaire ; un peu loin de la ville certains propriétaires des animaux pratiquent l'élevage de gros bétail (vache) dont le mobile semble tirer son origine d'un esprit plus grégaire que mercantile (les animaux sont considérés comme valeur refuge dans un milieu où règne l'insécurité) . Autrement dit, on en tire un soulagement psychologique de propriété, mais non un véritable gain matériel ou financier. Dans ce domaine, on a des associations comme ACOGENOKI pour les éleveurs de grand bétail**.**

3.4. L'artisanat

Plusieurs associations interviennent dans les activités économiques artisanales qui assurent la survie d'une bonne partie de la population. Il s'agit des activités suivantes: la taillerie, la cordonnerie, la forge, la menuiserie, la maçonnerie, la réparation des appareils électroniques, la peinture, la fabrication des ustensiles en aluminium, le travail de garagistes, les salons de coiffure, les différents groupes d'orchestres et groupes théâtraux, etc. Les associations interviennent à la fois pour encadrer ces différents métiers et les initier à une bonne gestion.

3.5. L'habitat et les matériaux de construction de bâtiments

Les associations interviennent de plus en plus dans le domaine de construction, en contribuant ainsi à l'amélioration de l'habitat.

L'urbanisation rapide de la région avec l'afflux de populations qui fuient les milieux ruraux en insécurité a provoqué un développement du secteur de la construction urbaine. Il s'en est suivi un développement du marché des matériaux de construction dans les grandes villes. Depuis l'introduction de la presse à brique ou à tuile et sa popularisation par les associations communautaires soutenues à l'époque par la coopération internationale canadienne, on assiste à un développement urbain dans toute la région de Butembo.

Le marché de la brique est connu dans la région depuis les années 1990. Les presses en briques individuelles et de formats différents sont installées dans des parcelles privées pour à la fois produire des briques destinées à la vente et des briques pour la construction du particulier. Ce secteur constitue un débouché pour les jeunes. Il faut savoir que les frais engagés pour un "compte" soit au maximum dix mille briques, se chiffrent à 140 dollars américains (100 dollars remis aux travailleurs et 40 dollars pour leur ration quotidienne pendant les heures de travail). Les associations entretiennent des activités dans ce domaine et le bénéfice sert au fonctionnement de l'association, à la construction de leur propre bureau ou dépôt. Elles mettent de plus en plus au point des actions relatives aux travaux en groupe pour les différents membres et permettent à chacun de disposer des moyens pour se construire une maison confortable. L'utilisation collective de la presse à brique moyennant un paiement modique comme frais de location a permis une amélioration de l'habitat dans le milieu. Les mêmes opérations sont également réalisées pour la fabrication artisanale des tuiles mais à une échelle plus petite.

Les associations sont également actives dans les activités de menuiserie. Plusieurs institutions associatives disposent des ateliers de menuiserie pour fournir des matériaux à leurs membres moyennant un paiement modique. Ces menuiseries constituent des unités de production pour les associations. Comme pour les briques, les menuiseries permettent de lutter contre le chômage dans plusieurs villes et agglomérations urbaines

Certaines associations sont propriétaires des carrières d'exploitation du sable. En effet, depuis 1990, l'exploitation du sable lavé avec l'aide des membres est effectuée dans la région de façon artisanale dans les différentes rivières par des femmes et des jeunes qui luttent pour la survie de leurs ménages. L'unité de mesure est le fût d'une capacité de 200 litres pour 5$ l'unité. Le sable est également exploité par des femmes dans des rivières de la Ville de Butembo. Ces exploitants

individuels sont regroupés dans des petites associations qui défendent leur cause auprès des autorités. Ce sable lavé fait l'objet d'une intense activité dans les rivières en période de pluie. L'activité est souvent interdite par les autorités locales car elle accentue l'érosion et des éboulements dans milieux abruptes comme les vallées de Butembo. L'interdiction de l'exploitation du sable dans les rivières est souvent contournée par les acteurs qui développent diverses stratégies. Les agents de la mairie reçoivent souvent des pots de vin pour laisser faire d'autant plus qu'ils se disent impayés. Les exploitants clandestins assurent directement le transport au dos, surtout la nuit, de leurs marchandises moyennant un paiement jusqu'au chantier. Le transport au dos leur permet de contourner les contrôleurs postés aux différents carrefours pour traquer les camions suspectés d'avoir chargé du sable aux sites interdits d'exploitation[23].

Les associations investissent également dans l'immobilier. Elles sont activent sur le marché locatif. On peut citer par exemple la « Salle Mama Maria » et de la salle « Maurice » du nom du religieux architecte qui l'a construite connue aussi sous le nom de « Salle SYPA»[24] appartenant aux associations confessionnelles catholiques, les salles du CEFADES, le Centre Uhai Kikyo de Butembo et le Centre d'Accueil Protestant à Butembo et à Beni qui fonctionnent comme des hôtels.

3.6. Autres Activités économiques

A part les activités analysées ci-dessus, les associations initient des activités économiques dans d'autres domaines comme le commerce des médicaments, dans le domaine de la pharmacie. Il s'agit d'une pharmacie coopérative et des associations syndicales comme celle regroupant les tenanciers des officines pharmaceutiques dénommée l'Association des tenanciers de pharmacies de Lubero (ATPHALU) qui compte une centaine de membres et vise à défendre leurs intérêts.

Les associations ont également des activités économiques dans d'autres domaines, comme :

---

[23] Musongora Emmanuel. Associations confessionnelles de développement local. Analyse des pratiques marchandes et financières à l'Est de la République Démocratique du Congo. Inédit Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, Lovai-la-Neuve, 2013.

[24]SYPA signifie symposium pour la paix en Afrique. Il s'agit du symposium qui a été organisé dans cette salle en février 2001 durant l'occupation de la région par les mouvements rebelles. La conférence avait pour but de sensibiliser les belligérants de mettre fin à la guerre. Elle a été organisée par les organisations de la société civile de Butembo et de Bukavu. Et a connu l'implication de l'Eglise catholique et protestante ainsi que des organisations de la société civile locale et italienne qui ont envoyé 250 participants.

- le secteur de l'énergie : groupe électrogène communautaire, construction des micros centrale hydroélectrique pour la fourniture de l'électricité aux membres et à toute la population ;
- l'hydraulique rurale et urbaine pour la fourniture de l'eau potable surtout dans des campagnes ;
- la transformation des produits agricoles : installation de petits moulins, des presses à huile, à café ;
- des infrastructures : construction des routes, des ponts avec péage, des sources d'eau ;
- le secteur financier : micro finance, caisse de crédit, mutuelles financières, domaine de change, micro-crédit, coopérative financière et de crédit.

CONCLUSION

Le mouvement associatif composé de plusieurs structures hétérogènes (coopératives, des ONGD, , des associations de fait, des associations déclarées, organisations d'appui, des comités de développement (en fonction de l'objet de l'intervention comme la route, le marché, la source, etc.), des mutuelles, des groupements, des réseaux, des fédérations, des fondations, etc.) s'est développé suite à la déliquescence de l'Etat devenu incapable de remplir ses obligations régaliennes et au concours des organisations internationales appuyant directement les organisations de base (coopération canadienne avec son programme sur les organisations communautaires, coopération européenne, des coopérations bilatérales traditionnelles, etc.). C'est ainsi que cet article est axée sur les interventions des associations dans les secteurs économiques pour résoudre les problèmes qui se posent régulièrement aux populations. L'analyse a porté spécialement sur certaines activités économiques jugées populaires et très pertinentes pour le développement économique de la région de Butembo. Il s'agissait d'analyser les activités économiques associatives initiées dans le domaine du transport, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire, de l'artisanat, de l'habitat (matériaux de construction, gestion des bâtiments, etc.) et des autres domaines (Epargne et crédit, pharmacie, infrastructures et entretien des routes, environnement et reboisement, sensibilisation aux problèmes de la femme, éducation, hygiène et assainissement, eau potable, énergie, etc.).

Les différentes analyses montrent que les organisations associatives contribuent d'une manière substantielle à la lutte contre la pauvreté, à la création des emplois destinés souvent aux populations les

plus démunies, à l'éradication de la malnutrition dans les campagnes et dans les villes, à l'amélioration de la mobilité des populations augmentant ainsi des échanges entre les régions ou les villages, à l'amélioration de l'habitat. Elles interviennent également dans l'amélioration de l'habitat (programme de fourniture et d'information sur les presses à brique, dans la mobilisation de l'épargne rurale et de développement des actions relatives aux microcrédits), la mise au point de programme qui encourage la création des micro-entreprises.

Les associations jouent de plus en plus un rôle primordial dans la dynamique économique locale. Elles facilitent la résolution de certains problèmes auxquels les populations locales sont confrontées surtout dans le contexte actuel d'insécurité latente où les entreprises prennent difficilement le risque d'investir et d'un Etat incapable de faire face aux problèmes majeurs de la société. Le secteur associatif connaît plusieurs contraintes qui l'empêchent d'intervenir avec une grande efficacité. Il s'agit d' objectifs mal définis et difficilement réalisables, de la mauvaise gestion des cadres dirigeants confondant les biens de l'association avec leurs biens privés, du manque de spécialisation et de professionnalisation, du niveau d'instruction très bas des initiateurs des associations, de la ségrégation sur base confessionnelle, scolaire ou clanique des membres dans certaines associations ; du manque de solidarité entre associations, de l'insuffisance des moyens financiers et de la dépendance aux bailleurs de fonds extérieurs, de la priorisation des intérêts personnels contre les intérêts communautaires et associatifs, de l'absence d'une véritable synergie entre les associations et d'un chevauchement nocif des domaines et rayons géographiques d'intervention pour des actions similaires, l'ignorance de principe de planification des actions et la prolifération des institutions associatives considérées comme des outils pour recueillir l'aide étrangère. Accélérée et inquiétante d'associations, la non-participation de la vraie base (membres ordinaires) à la gestion des ressources des associations.

Etant donné l'importance et l'implication majeure des associations dans les activités économiques de la région de Butembo liée en partie au caractère informelle de plusieurs unités de production, l'Etat devra mettre au point une politique sociale d'encadrement visant d'abord l'amélioration de leur cadre juridique, des mesures encourageant leurs activités économiques (mise au point d'une fiscalité spéciale et une exonération des biens permettant le développement de ses activités). En conclusion, on peut dire que la promotion des activités économiques des associations est un axe sur lequel doit se construire de nouvelles

politiques de développement compte tenu de l'importance que prend les actions de ces institutions de tiers secteur dans des économies en développement.

BIBLIOGRAPHIE

BASSOLE Lazare, "D'où viennent les O.N.G.D" in *Agripromo* n° 6 Avril, 1989

BILLIS David. *Organising public and voluntary agencies*, London Rouledge, 1993 page 156-171.

BRENNEMAN,L. *Les organisations paysannes et rurales,* Document technique n°199, 1994, 36 pages.

COLLAUD, Marie-Chantal et Gerber, Claire-Lise (sous direction) *Vie associative et solidarités sociales,* Lausanne, Réalités sociales, 1993, 80 pages.

DANIEL Cafaï, *L'enquête du terrain,* Paris, La Découverte, 2003.

DUMEZ Hervé. *Méthodologie de la recherche qualitative. Les 10 questions clés de la démarche compréhensive.* Edition Vuibert, Paris, 2013, 226 pages.

DUPREF. L."les associations villageoises en général : fonction économique et modalités de financement" in *Revue Tiers-Monde,* Avril-Juin, 1990, pp.341-363.

FARDE Guillaume et Saussier Stéphane. "La diversité des partenariats public-public" in Saussier Stéphane(sous direction). *Economie des partenariats Public-Privé. Développements théoriques et empiriques,* De boeck, Louvain-la-Neuve, 2015, pages 25- 45.

HAERING Albert-Luc. Les associations Les associations d'action sociale: fonctionnement et regroupements. Une perspective sociologique in *Nouveaux cahiers de l'IES,* n°5, les éditions IES, Genève, 1998, 210 page.

HOARAU Christian et Laville Jean-Louis. *La gouvernance des associations. Economie, sociologie, gestion.* Editions Eres, Toulouse, 2013, 358 pages.

JOHANA Siméant (sous direction). *Guide de l'enquête globale en sciences sociales,* CNRS édition, Paris, 2015, 406 pages.

KELLERHALS Jean; *Les associations dans l'enjeux démocratique,* Lausanne, Editions Payot, 1974.

KOEN Vlassenroot, Tmothy Raeymaeker. *Conflit et transformation sociale à l'Est de la République Démocratique du Congo,* Conflict Reasearch Group, Gand, 2004.

KRAMER Ralph, M. "Voluntary Agencies and the Personal Social Service"in Walter W. Powell(ed.), *Noprofit Sector, a Research Handbook,* New Haven/London: Yale University Press, page 240.

MASLOW A., *Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité,* 1954.

MATUMO Kakule. *Tiers secteur et développement participatif à Beni Lubero, République Démocratique du Congo,.* Inédit, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 2015, 753 pages

MUSONGORA Emmanuel . *Associations confessionnelles de développement local. Analyse des pratiques marchandes et financières à l'Est de la République Démocratique du Congo.* Inédit Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, Lovai-la-Neuve, 2013.

ROMAIN LECLERC "Enquêtes" in Johana Siméant (sous direction). *Guide de l'enquête globale en sciences sociales,* CNRS édition, Paris, 2015, pages 309-311.

ROMAINVILLE Michel. "Un seul doigt ne peut chercher les poux dans les cheveux" in Roulet. P. A et Assenmaker.P.(éditeurs). *Gouvernance et environnement en Afrique centrale: le modèle participatif en question.* Africa Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, 2008, page 191-208.

ROULET. P. A ET ASSENMAKER.P.(éditeurs). *Gouvernance et environnement en Afrique centrale: le modèle participatif en question.* Africa Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, 2008, 278 pages

SAUSSIER Stéphane (sous direction). *Economie des partenariats Public-Privé. Développements théoriques et empiriques,* De boeck, Louvain-la-Neuve, 2015, 280 pages.

SEYNI NDIONE. E, *L'économie urbaine en Afrique, le don et le recours,* éd. KHARTALA, 1994, p31

STEPHANE Beaud, Florence Weber. *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques,* Paris, La Découverte, 1997.

VASSILLI Joannides et Stéphane Jaumier, *L'entreprise coopérative. L'organisation de demain?*, Editions Ellipse, Collection Act'Gestion, 2014, pages 30-38.

WAGNER Antonin "Les associations dans les secteurs social et sanitaire en Suisse" in Collaud, Marie-Chantal et Gerber, Claire-Lise (sous direction) *Vie associative et solidarités sociales,* Lausanne, Réalités sociales, 1993, page 53-54.

WALTER W. POWELL(ed.), *Noprofit Sector, a Research Handbook*, New Haven/London: Yale University Press, page 240.